

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1851.

Rapport fait, au nom de la Commission de Naturalisations, par M. D'OMALIUS, sur des demandes de Naturalisation.

Présents : MM. D'OMALIUS, Président et Rapporteur ; le Baron DE PÉLICHY, le Baron DAMINET et GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.

1^{re} Demande du sieur CHARLES-AUGUSTE HEBERT, ex-contre-maitre de marine, attaché à l'école militaire de Bruxelles.

(Voir le N° 344 de la Chambre des Représentants, session 1846-1847.)

MESSIEURS,

Le sieur Hébert (Auguste-Charles), né à Honfleur, en France, le 25 septembre 1812, est venu en Belgique en 1834 ; il a d'abord servi dans la marine marchande et ensuite dans la marine de l'État où il a obtenu le grade de contre-maitre. Il a épousé, en 1836, une femme belge. Les renseignements fournis à son égard sont favorables, et sa demande, tendante à être naturalisé, a été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 33 voix contre 27.

L'affaire ayant été transmise au Sénat, la commission des naturalisations a prié M. le Ministre des Affaires Étrangères de demander au pétitionnaire son acte de naissance et quelques autres renseignements ; mais M. le Ministre a fait connaître, par dépêche du 13 avril 1850, que le sieur Hébert avait été congédié définitivement du service de la marine de l'État, le 31 décembre 1848. On ne sait pas ce qu'est devenu le pétitionnaire depuis lors.

2^e Demande du sieur ARMAND NICOLAS DUPRÉ, ex-directeur de houillères à Jumet (Hainaut), actuellement chef de bureau à la Banque nationale à Bruxelles.

(Voir le N° 246 de la Chambre des Représentants, session 1850-1851.)

Le sieur Dupré (Armand), né à Paris, le 30 juillet 1807, est venu en 1827, en Belgique où il a été successivement employé dans la direction de la canalisation de la Sambre, dans celle des hauts fourneaux de Monceau et dans

celle des mines de houille de Jumet; il est maintenant chef de bureau à la Banque nationale. Les pièces produites et les renseignements recueillis attestent que le sieur Dupré a tenu une bonne conduite privée et politique depuis qu'il est en Belgique et qu'il a épousé, en 1844, une belge appartenant à une bonne famille. Trois enfants sont nés de ce mariage.

La demande en naturalisation du sieur Dupré a été prise en considération par la Chambre des représentants, à la majorité de 39 suffrages contre 22.

L'affaire ayant été transmise au Sénat, la commission des naturalisations, conformément à ses usages, a demandé au sieur Dupré de fournir la preuve qu'il avait satisfait aux lois relatives au service militaire, mais il a seulement produit des certificats constatant qu'il avait servi dans la marine française l'espace de 55 mois, à un âge antérieur à celui qui l'astreignait au recrutement, et qu'il avait servi volontairement pendant huit mois dans la compagnie d'artillerie de la garde civique de Charleroy.

3° Demande du sieur VLADISLAS-CASIMIR GORDON, ex-maréchal des logis chef, maître artificier dans l'état-major de l'artillerie.

(Voir le n° 255 de la Chambre des Représentants, session 1845-1846.)

MESSIEURS,

Le sieur Gordon (Vladislas-Casimir), né à Bundury en Pologne, le 14 juin 1812, avait demandé sa naturalisation par pétition du 20 mars 1841. Il servait alors dans le 5^e régiment d'artillerie, et les renseignements recueillis à son égard étaient très-favorables, aussi la Chambre des Représentants a-t-elle pris sa demande en considération à la majorité de 41 suffrages contre 11.

L'affaire étant arrivée au Sénat, la Commission des naturalisations a prié M. le Ministre de la Guerre, de demander au pétitionnaire de fournir son acte de naissance, mais M. le Ministre a répondu, par dépêche du 6 mars 1847, que le sieur Gordon avait été congédié définitivement du service et que l'on ignorait ce qu'il était devenu.

4° Demande du sieur VINCENT RAPEZINSKI, ex-maréchal des logis au 1^{er} Régiment d'artillerie.

(Voir le N° 246 de la Chambre des Représentants, session 1844-1845.)

MESSIEURS,

Le sieur Rapezinski (Vincent), né à Lantzcrona en Pologne, le 15 mai 1812, avait demandé sa naturalisation en 1842. Il servait alors dans le 1^{er} régiment d'artillerie, et les renseignements recueillis à son égard étaient favorables; aussi la Chambre des Représentants a-t-elle pris sa demande en considération, à la majorité de 40 suffrages contre 15.

L'affaire étant arrivée au Sénat, la Commission des naturalisations a prié

M. le Ministre de la Guerre de demander au pétitionnaire de fournir son acte de naissance; mais M. le Ministre a fait connaître, par dépêche du 17 mars 1846, que le sieur Rapezinski avait été congédié du service le 31 décembre 1845. On ne sait pas ce qu'il est devenu depuis lors.

5° Demande du sieur BERNARD DUYCKER, ex-sergent-fourrier au 6^e régiment d'infanterie.

(Voir le n° 233 de la Chambre des Représentants, session 1845-1846.)

MESSIEURS,

Le sieur Duycker (Bernard), né à Sevenaar (Pays-Bas), le 15 janvier 1822, avait demandé sa naturalisation en 1842.

Il servait alors dans le 6^e régiment d'infanterie et les renseignements recueillis étaient favorables au pétitionnaire, aussi sa demande a-t-elle été prise en considération par la Chambre des Représentants, à la majorité de 40 suffrages contre 12.

Cette affaire étant parvenue au Sénat, la Commission des Naturalisations a prié M. le Ministre de la Guerre de demander au sieur Duycker de fournir son acte de naissance, mais M. le Ministre a fait connaître, par dépêche du 6 mars 1847, que le pétitionnaire avait été congédié définitivement et que l'on ignorait ce qu'il était devenu.

6° Demande de grande naturalisation du sieur JEAN-BAPTISTE DURY, ancien sergent-fourrier au 10^e régiment de ligne.

(Voir le n° 109 de la Chambre des Représentants, session 1848-1849.)

MESSIEURS,

Le sieur Dury (Jean-Baptiste), né à Bruxelles, le 25 janvier 1820, s'était engagé dans le 10^e régiment de ligne, qu'il a quitté sans permission en 1840 pour prendre du service en France. S'étant représenté en 1842, il a été réintégré dans son corps, après avoir subi une peine légère, le conseil de guerre ayant eu égard à sa jeunesse; il a obtenu, depuis, le grade de sergent-fourrier, et a été congédié avec certificat de bonne conduite en 1846.

Comme il avait perdu la qualité de Belge, il a demandé la grande naturalisation, et cette demande a été prise en considération, par la Chambre des Représentants, à la majorité de 43 suffrages contre 18.

L'affaire ayant été transmise au Sénat, la Commission des Naturalisations a demandé à M. le Gouverneur du Brabant des renseignements sur la position du pétitionnaire et sur sa conduite depuis qu'il avait quitté le service; mais M. le Gouverneur a répondu, par dépêche du 25 avril 1849, qu'il n'avait pu découvrir ce qu'était devenu ledit Dury, lequel d'ailleurs n'a fait aucune réclamation ultérieure depuis la présentation de sa pétition.

Le Président et Rapporteur,
D'OMALIUS.